

## **Conditions générales de vente**

### L'auto-entrepreneur :

HELIAS Emmanuel

5, la grande Gaudinière 49230 SEVREMOINE

07 45 29 42 00

SIRET n° 79396475000038

Dénomination sociale : HELIAS Emmanuel

TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

### Clause n°1 : objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'auto-entrepreneur HELIAS Emmanuel et de son client dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes :

- Activité N°1 : réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
- Activité N°2 : réparation et entretien d'équipements de jardin

Toute personne peut consulter les conditions générales de vente de l'auto-entrepreneur HELIAS Emmanuel :

- sur le site Internet : [www.ehe-informatique.fr](http://www.ehe-informatique.fr)
- sur demande à l'auto-entrepreneur.

Toute prestation accomplie par l'auto-entrepreneur HELIAS Emmanuel pour le compte d'un client implique donc que le client ait pris connaissance des présentes conditions générales de vente et qu'il adhère sans réserve à ces mêmes conditions. Le client renonce ainsi à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat.

### Clause n°2 : prix

Toute prestation commandée par un client à l'auto-entrepreneur HELIAS Emmanuel est due par ce même client, y compris en cas d'annulation par le client avant l'exécution des travaux. Les prix des prestations exécutées sont mentionnés sur le devis accepté et signé par le client durant la durée de validité du devis (validité de 30 jours à compter de sa date d'émission). Si aucun devis n'a été établi, ou si le devis établi était un estimatif (mention portée sur le devis), les prix des prestations exécutées sont convenus avec le client et mentionnés sur la facture correspondant à la prestation effectuée. Les prix sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils ne sont pas majorés du taux de TVA, le statut d'auto-entrepreneur impliquant une franchise de TVA, selon l'article 293 B du CGI.

### Clause n°3 : modalités de paiement

Le règlement des prestations s'effectue au comptant à réception de la facture. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Des remises pourront être octroyées par l'auto-entrepreneur HELIAS Emmanuel. La remise est mentionnée en pourcentage du total hors taxes de la prestation et est déduite de ce même total hors taxes.

Le règlement s'effectue :

- soit par chèque, libellé à l'ordre de « HELIAS Emmanuel » ;
- soit par virement bancaire (un RIB sera fourni sur demande) ;
- soit en espèces (uniquement sur le lieu et au moment de l'exécution des prestations).
- L'auto-entrepreneur HELIAS Emmanuel se réserve le droit de réclamer au client un acompte sur le total hors taxes de la facture (hors remises et frais de port HT) avant l'exécution de la prestation ; une facture d'acompte sera alors remise au client. La prestation ne pourra pas être exécutée si le client n'a pas auparavant versé à l'auto-entrepreneur HELIAS Emmanuel l'acompte qui lui aura été demandé.

Les pièces nécessaires à l'exécution de la prestation resteront la propriété exclusive de l'auto-entrepreneur jusqu'à leur paiement intégral.

### Clause n°4 : retard de paiement

En cas de retard de paiement, une pénalité de retard est exigible à un montant équivalent à celui résultant de l'application du taux REFI de la BCE majoré de 10 points de pourcentage ainsi qu'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais

de recouvrement. La pénalité est encourue dès lors que le règlement n'est pas intervenu à la date d'échéance figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire.

#### Clause n°5 : dommages et intérêts

Si, dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause n° 6 « retard de paiement », le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, ceci pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'auto-entrepreneur HELIAS Emmanuel.

#### Clause n°6 : livraison

La prestation est effectuée sur le lieu choisi par le client. Les frais de déplacement induits seront facturés au client et mentionnés sur le devis puis la facture en euros et en hors taxes.

#### Clause n°7 : force majeure

La responsabilité de l'auto-entrepreneur HELIAS Emmanuel ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution, ou le retard dans l'exécution, de la prestation commandée ou de l'une des obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil. Ainsi, l'auto-entrepreneur HELIAS Emmanuel n'est pas responsable, notamment en cas d'accident, d'incendie, d'inondation, d'interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de matériels, ainsi qu'en cas de grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche des activités de l'auto-entrepreneur HELIAS Emmanuel, telles que les grèves des transports, des services postaux, des fournisseurs en énergie, des télécommunications, etc. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution par l'auto-entrepreneur HELIAS Emmanuel des obligations contractuelles du devis, de la commande ou des présentes conditions générales de vente.

#### Clause n°8 : Risque d'altération ou suppression de données (domaine informatique)

L'auto-entrepreneur HELIAS Emmanuel ne pourra être tenu responsable de toute altération ou suppression de données de la machine client inhérente à l'intervention. Le client sera informé du potentiel risque à la prise en charge de la machine. Si possible techniquement, une sauvegarde sera proposée au client.

#### Clause n°9 : clause de compétence matérielle

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce d'Angers (49) – sauf dans le cas d'un litige avec un particulier, auquel cas le litige sera porté devant le tribunal civil ou le tribunal de commerce selon l'origine du litige.

#### Clause n°10 : médiation de la consommation

En cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite adressée par le client consommateur à l'entreprise, vous pouvez soumettre le différend au médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes : CM2C - 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris – [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net).

#### Clause n°11 : traitement des données personnelles

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise HELIAS Emmanuel et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux. Le responsable du traitement des données est l'entreprise HELIAS Emmanuel. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement mentionné ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).